

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ



Nous,

Technicolor Delivery Technologies
25, rue d'Hauteville
75010 Paris
France
www.technicolor.com

déclarons sous notre seule responsabilité que le produit :

Nom du produit : TG789vac v2
Code du produit : DSLCBA789DF
Type de produit : Passerelle DSL

auquel se réfère la présente déclaration, est en conformité avec les dispositions pertinentes des directives du Conseil et des règlements de la Commission suivants :

- **Directive 2014/53/UE**
DIRECTIVE 2014/53/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 avril 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE
- **Directive 2011/65/UE**
Directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques
- **Règlement (CE) no 1275/2008 de la Commission**
RÈGLEMENT (CE) No 1275/2008 DE LA COMMISSION du 17 décembre 2008 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille, en mode arrêt et en veille avec maintien de la connexion au réseau des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques
- **Règlement (CE) no 278/2009 de la Commission**
Règlement (CE) no 278/2009 de la Commission, du 6 avril 2009 portant application de la directive 2005/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité hors charge et au rendement moyen en mode actif des sources d'alimentation externes
- **Recommandation du Conseil 1999/519/CE**
RECOMMANDATION DU CONSEIL du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (de 0 Hz à 300 GHz)

Références aux normes harmonisées applicables utilisées ou références aux spécifications par rapport auxquelles la conformité est déclarée :

Sécurité

- **EN 60950-1:2006 + A11:2009 + A12:2011 + A1:2010 + A2:2013**
Matériel de traitement de l'information - Sécurité - Partie 1: Exigences générales

Compatibilité électromagnétique (CEM)

- **DRAFT ETSI EN 303 446-1 V1.1.0 (2017-03)**
ElectroMagnetic Compatibility (EMC) standard for combined and/or integrated radio and non-radio equipment; Part 1: Requirements for equipment intended to be used in residential, commercial and light industry locations; Harmonised Standard covering the essential requirements of article 3.1(b) of Directive 2014/53/EU
- **EN 55024:2010**
Appareils de traitement de l'information - Caractéristiques d'immunité - Limites et méthodes de mesure
- **EN 55032:2012**
Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences d'émission
- **EN 61000-3-2:2014**
Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2: Limites — Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils ≤ 16 A par phase)

■ **EN 61000-3-3:2013**

Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-3: Limites — Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤ 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

■ **ETSI EN 301 489-1 V2.1.1 (2017-02)**

ElectroMagnetic Compatibility (EMC) standard for radio equipment and services; Part 1: Common technical requirements; Harmonised Standard covering the essential requirements of article 3.1(b) of Directive 2014/53/EU and the essential requirements of article 6 of Directive 2014/30/EU

■ **ETSI EN 301 489-17 V3.1.1 (2017-02)**

ElectroMagnetic Compatibility (EMC) standard for radio equipment and services; Part 17: Specific conditions for Broadband Data Transmission Systems; Harmonised Standard covering the essential requirements of article 3.1(b) of Directive 2014/53/EU

Fréquences radioélectriques (spectre)

■ **ETSI EN 300 328 V2.1.1 (2016-11)**

Systèmes de transmission à large bande — Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM à 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande — Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2 de la directive 2014/53/UE

■ **ETSI EN 301 893 V2.1.1 (2017-05)**

RLAN à hautes performances de 5 GHz - Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3, paragraphe 2, de la Directive 2014/53/UE

Santé

■ **EN 50385:2017**

Norme de produit pour démontrer la conformité des équipements de station de base aux limites d'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences (110 MHz — 100 GHz), lors de leur mise sur le marché (110 MHz — 100 GHz)

Efficacité énergétique

■ **EN 50563:2011 + A1:2013**

Sources d'alimentation externes c.a.-c.c. et c.a.-c.a. — Détermination de la puissance hors charge et du rendement moyen des modes actifs

■ **EN 50564:2011**

Appareils électriques et électroniques pour application domestique et équipement de bureau — Mesure de la consommation faible puissance

Limitation de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS)

■ **EN 50581:2012**

Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses

Cette Déclaration de conformité est uniquement valide pour les configurations (combinaisons de logiciels, microprogrammes et matériel) fournies et/ou prises en charge par Technicolor.

Paris, 07-décembre-2018,



François Allain
Chief Operating Officer
Technicolor Connected Home